

PROCÈS-VERBAL

LE 16 AVRIL 2019

GRAND-SAULT

RÉUNION

Une réunion spéciale du conseil municipal de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a été tenue dans la salle du conseil à l'hôtel de ville à 9 heures, le mardi, 16 avril 2019, suivant les avis requis par la loi.

PRÉSENCES

Son honneur le maire :
Marcel Deschênes

Les conseillers :

Rino Long
Michel Ouellette
Renaud Ouellette

Ainsi que le directeur général /greffier, Peter Michaud, et la greffière adjointe, Lise J. Ouellette.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Renaud Ouellette/ Rino Long,

2019-052 Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant une motion pour le plan capital. Adopté

AFFAIRES COMMENCÉES

J. T. Toner (Jim Toner) – modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage

Éric Gagnon, directeur du service d'utilisation des terres, présente la modification proposée au plan municipal de Ressource à Résidentiel pour un terrain sur la Harley Hill.

Le conseil adopte la résolution suivante pour débiter les procédures nécessaires à la modification de l'arrêté de zonage.

Renaud Ouellette /Michel "Rocky" Ouellette,

2019-053 Que le Conseil fasse publier un avis sur son site Internet et sur sa page Facebook en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme, Chapitre 19, indiquant son intention de modifier l'arrêté de zonage afin de rezoner une partie des propriétés portant les NID 65149445 et 65224511, appartenant à J. T. Toner and Sons Ltd. situées sur le chemin Harley Hill à Grand-Sault, NB.

Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage serait changé de la façon suivante :

- **Modifier le zonage d'une partie des propriétés portant les NID 65149445 et 65224511 de zone RES (Ressource) à zone R1A (Résidentielle unifamiliale non desservie).**

Le but de cette modification est de permettre la création d'un nouveau lot résidentiel non desservi.

Que le conseil se réunisse dans la salle du conseil le mardi, 21 mai 2019 à 17 heures, en vue de l'étude des objections reçues.

Que le greffier se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits, les avis publics conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme. Adopté

F. McClure & Sons Entreprise Ltd. – modification du plan municipal et du zonage

Éric Gagnon présente la modification proposée au plan municipal pour une propriété située rue Harrison de Résidentiel à Commercial.

Le conseil adopte la résolution suivante pour débiter les procédures nécessaires à la modification de l'arrêté de zonage.

Renaud Ouellette /Rino Long,

2019-054 Que le Conseil fasse publier un avis sur son site Internet et sur sa page Facebook en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme, Chapitre 19, indiquant son intention de modifier l'arrêté de zonage afin de rezoner une partie de la propriété portant le NID 65205429, appartenant à F. McClure & Sons Entreprises Ltd. située sur la rue Harrison à Grand-Sault, NB.

Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage serait changé de la façon suivante :

- **Modifier le zonage d'une partie de la propriété portant le NID 65205429 de zone R2C (Résidentielle uni, bi et multi familiale) à zone HC (Commerciale routière).**

Le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'une clinique vétérinaire et un entrepôt commercial après la subdivision des lots.

Que le conseil se réunisse dans la salle du conseil le mardi, 21 mai 2019 à 17 heures, en vue de l'étude des objections reçues.

Que le greffier se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits, les avis publics conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme. Adopté

AFFAIRES NOUVELLES

Asphalte à l'usine

Renaud Ouellette / Rino Long,

2019-055 Que le conseil municipal accepte la soumission la plus basse pour l'asphalte à l'usine reçue de Ray's Paving Inc. au montant de 17 250 \$ plus taxe. Adopté

Autre prix reçu : Northern Construction 19 500 \$

Réparation des rues (patching)

Renaud Ouellette / Michel "Rocky" Ouellette,

2019-056 Que le conseil municipal accepte la soumission la plus basse pour la réparation des rues reçue de Ray's Paving Inc. au montant de 262 500 \$ plus taxe. Adopté

Autre prix reçu : Northern Construction 292 500 \$

Refaire la surface des rues

Renaud Ouellette / Rino Long,

2019-057 Que le conseil municipal accepte la soumission la plus basse pour refaire la surface des rues reçue de Ray's Paving Inc. au montant de 1 515 190 \$ plus taxe. Adopté

Autre prix reçu : Northern Construction 1 612 131,50 \$

Plan de taxe sur l'essence 2019-2023

Renaud Ouellette / Michel "Rocky" Ouellette,

2019-058 Que le conseil accepte le document intitulé «Grand Falls Five Year Capital Investment Plan for the GTF Administrative Agreement (2019-2023) ». Adopté

INTERVENTION DE LA MÉDIA

Aucune intervention.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Rino Long/Michel "Rocky" Ouellette, propose la clôture de la réunion à 9 h 15.
Adopté

Marcel Deschênes, maire

Lise J. Ouellette, greffière adjointe